

Bois Les communes forestières confiantes, mais vigilantes



La demande de bois est de plus en plus forte, pour la construction et l'énergie. Mais les communes forestières voient leurs recettes baisser. Archives Vanessa Meyer

Produire plus de bois tout en assurant une gestion de la forêt à long terme : cet enjeu était au cœur des débats de l'assemblée générale de la Fédération des communes forestières, qui s'est tenue le 9 avril à Zillisheim.

Pierre Grandadam, vous êtes président de la Fédération des communes forestières d'Alsace. Il y a un mois, vous avez alerté le gouvernement sur les risques de suppression du régime forestier et de privatisation de la gestion des forêts. Avez-vous obtenu gain de cause ?

Le ministre de l'Agriculture nous a assuré que le régime forestier serait maintenu et que l'ONF

resterait opérateur unique. Dont acte. Je suis confiant : le bon sens prévaudra. Nous avons porté les préoccupations des maires au niveau national et les parlementaires ont compris qu'on ne peut pas traiter la forêt de manière mercantile, que la vision économique à court terme ne convient pas à la gestion forestière.

Nous devons cependant rester vigilants face aux contraintes budgétaires. Celles-ci constituent un sujet de préoccupation pour les maires qui voient les revenus forestiers baisser. L'ONF fournit des services de qualité qui doivent être payés. Mais nous n'accepterons pas une hausse des frais de garderie : l'Alsace a une forêt productive mais n'a pas à compenser les frais de gestion des forêts de régions moins productives.

Quel est l'état actuel du marché du bois ?

Il est plus favorable, avec en particulier une reprise sur le chêne. Mais il y a des tensions

sur le résineux : la demande en hausse, notamment pour les emballages, se répercute sur les prix. Le hêtre, en revanche, une essence de grande qualité, a du mal à trouver un bon usage en France. Son exportation vers la Chine nous pénalise.

« La demande en bois énergie augmente »

La demande en bois énergie augmente. La pression est forte de toutes parts. On ne peut pas laisser faire au gré des besoins du marché. La régulation doit se faire à tous les niveaux pour assurer les multiples fonctions de la forêt, économique, écologique, sociale.

Et la chasse ?

Le gibier a sa place dans la forêt mais tout est question de juste équilibre. Le cerf n'est pas menacé, le sanglier pose de graves problèmes. Certains chasseurs veulent entretenir un cheptel élevé. Ce qui fait le plus défaut,

c'est une concertation large, entre les communes, les forestiers, les chasseurs et les naturalistes. La Fédération de chasse du Haut-Rhin a fait un plus grand pas que celle du Bas-Rhin. Tout n'est pas résolu. Mon rôle est de mettre de l'huile dans les rouages.

Quels sont les enjeux de la gestion forestière ?

Les grands défis de l'avenir, mises à part les questions démographiques, passent tous par la forêt et la biomasse : la protection des ressources en eau, les économies d'énergie, la réduction des gaz à effet de serre, les alternatives aux énergies fossiles. Le bois a des vertus et il faut en produire mais ne pas oublier que le temps d'une forêt est bien plus long que celui d'une génération humaine. Nous devons agir à tous les niveaux, de l'amont à la consommation, au regard de tous les paramètres.

Propos recueillis par Elisabeth Schulthess

ONF : les résultats d'une « gestion durable » des forêts publiques

Pour Jean-Luc Dunoyer, directeur territorial de l'Office national des forêts de la région Alsace, les actions initiées durant la période 2000-2010 portent leurs fruits, qui se traduisent par cette série de chiffres.

Production. La forêt alsacienne est plus productive que la moyenne nationale : 250 m³/hectare de bois contre 156 m³ en France. La croissance annuelle des forêts est de 10,5 m³/ha, contre 6,8 m³ au plan national. La récolte annuelle de bois est inférieure à cette croissance.

Protection des espaces. 7,2 % des forêts publiques sont classées en site d'intérêt écologique en 2011 (1,4 % en 1999). La biodiversité y prime sur les autres fonctions de la forêt, favorisée par la présence d'arbres morts, à cavité et à lierre. Le volume de bois mort laissé volontairement a quadruplé en dix ans : 104 000 m³ en 1999, 400 000 m³ en 2009. Les très gros bois sont estimés à 14 m³/ha en 2002.

Gestion forestière. 95 % des forêts communales et 99 % des forêts domaniales sont dotées de plans de gestion, pour vingt ans. 11,5 % des forêts publi-

ques étaient traitées en futaie irrégulière en 2000, 22 % actuellement.

Observatoires écologiques

Certification forestière. Instaurée en 2002 en Alsace, la certification PEFC garantit au consommateur que le bois provient de récoltes forestières légales et respectueuses de l'environnement. En 2010, cette certification dépassait les trois-quarts de la surface forestière. L'Alsace est la première région française en terme de taux de certification.

Dégâts de gibier. Le taux reste élevé, sans variations sensibles sur 15 ans : 14 % dans le Haut-Rhin, 23 % dans le Bas-Rhin sur les semis. Des observatoires écologiques de l'équilibre faune-flore et l'ajustement des plans de chasse doivent être poursuivis.

Protection de la ressource en eau potable. Deux tiers des captages d'eau sont situés en forêt, avec des périmètres de protection. L'ONF et les communes n'utilisent plus que des biolubrifiants pour l'ensemble du matériel mécanique.

Forestiers : « Produire plus », c'est terminé

« C'est une victoire, nous avons enfin été entendus », annonce le Snupfen-Solidaires, Syndicat national unifié des personnels des forêts et de l'espace naturel, qui, depuis 2008, dénonce « une course en avant vers l'exploitation déraisonnée des forêts publiques ».

La victoire, c'est l'annonce, lors d'un colloque interne en mars dernier par le directeur général de l'ONF, Pascal Viné, que les données qui avaient amené à lancer l'ONF dans le « produire plus » de bois en volume étaient erronées. « Conséquences : nous ne récolterons pas un mètre cube de plus en forêt domaniale et limiterons l'augmentation de récolte dans les forêts des collectivités. Le rapport Puech, la déclaration du Grenelle de l'environnement, les déclarations du président de la République à Urmatt et le rapport Gaymard ont été faits sur de fausses estimations. Les chiffres de l'Inventaire forestier national comportent une erreur de 20 millions de m³ sur 103 millions de m³ de production annoncés. »

Cette seule erreur sur les chiffres ne suffit pas à expliquer ce revirement radical de l'ONF, estime cependant ce syndicat.

Le palmarès de la Maison en bois en Alsace

Le troisième palmarès de la maison en bois en Alsace, organisé par Fibois Alsace, avec le soutien de Strasbourg Événements et le partenariat d'Alsace Qualité Environnement, a été rendu public à l'issue du Salon de l'habitat de Strasbourg. Deux lauréats ont été primés : le prix Fibois Alsace a été attribué à Vitalis Architecture et Environnement pour une maison réalisée à Aubure, le prix grand public a été décerné à Patrick Garruchet et Julien Rhinn pour une maison construite à Dachstein. Les seize projets sélectionnés de ce concours, ouvert aux architectes, constructeurs bois et maîtres d'ouvrage de la région, ont été exposés au Salon de l'habitat, qui a rassemblé 200 exposants et 19 000 visiteurs, du 1^{er} au 4 avril à Strasbourg. Fibois Alsace y présentait un stand consacré à la filière forêt-bois alsacienne : bois construction, bois énergie, certification forestière PEFC...

■ SURFER Présentation des projets sélectionnés : www.fibois-alsace.com

P.E.A.
Portails
Clôtures
Balustrades

Nouvelle expo 500m²

9 rue de la Charente
68270 WITTENHEIM
Tél. 03 89 62 60 62

Comment marquer la vie d'un inconnu ?

L'Institut Roche, situé au cœur de l'Hôpital Civil de Strasbourg, recherche des personnes comme vous pour contribuer au développement de nouveaux traitements. En contrepartie de votre participation, une indemnité pouvant aller jusqu'à 4500 € vous sera versée et vos frais de déplacement seront remboursés.

Contactez-nous au 03 88 15 01 15

Les études menées à l'Institut Roche sont approuvées par le Comité de Protection de Personnes (CPP) et l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (AFSSAPS).

Institut de Pharmacologie Clinique - Roche
1 place de l'Hôpital - 67064 Strasbourg Cedex
www.roche-strasbourg.fr

Roche
Nous remettons la santé